

UN ÉVÈNEMENT
FEM
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

LE MEILLEUR DU CROSS-COUNTRY FRANÇAIS

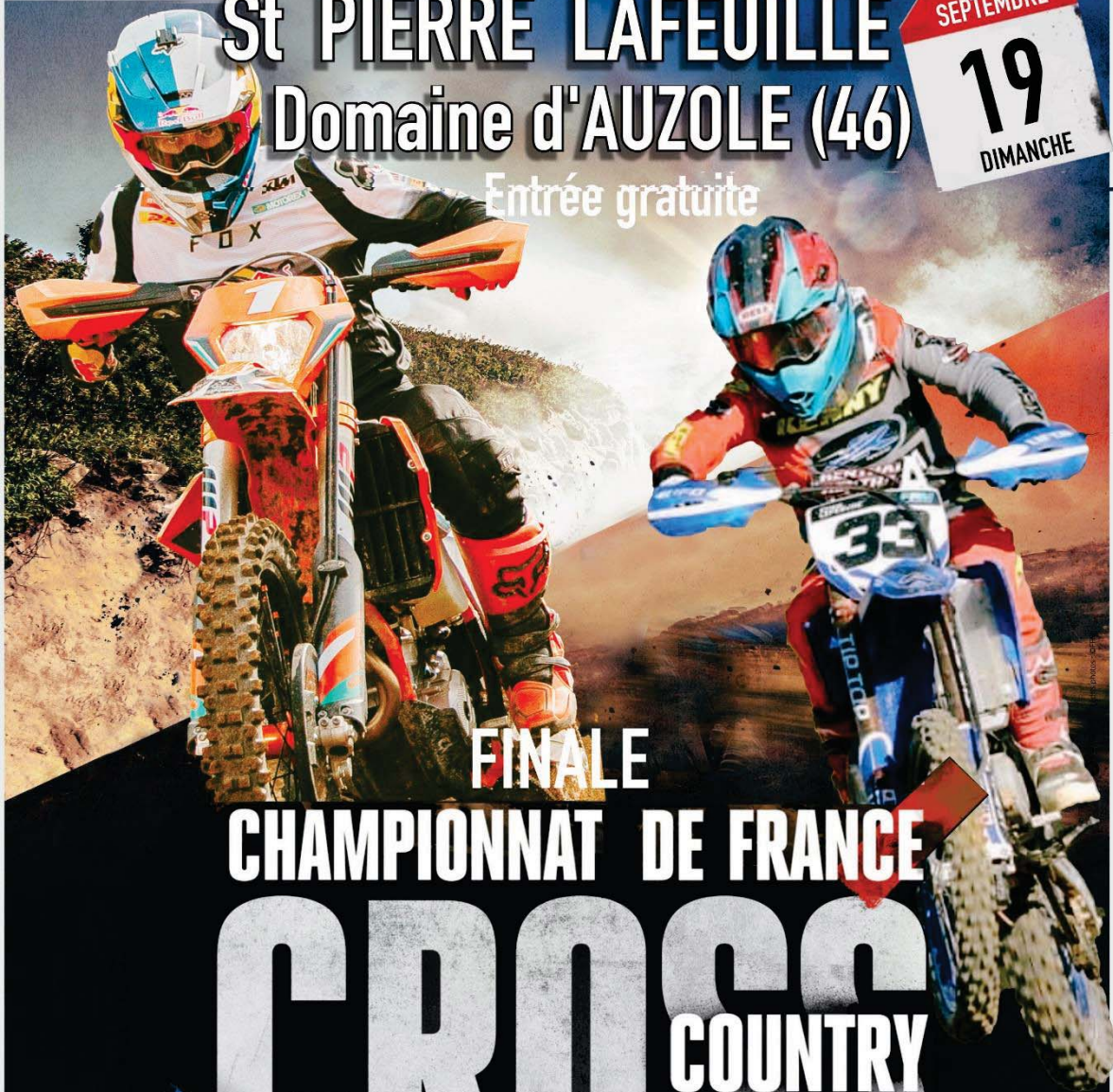
St PIERRE LAFEUILLE Domaine d'AUZOLE (46)

Entrée gratuite

SEPTEMBRE

19

DIMANCHE



FINALE CHAMPIONNAT DE FRANCE

CROSS COUNTRY

WWW.CROSS-COUNTRY-FRANCE.FR

TEL : 06 43 37 47 33





N° d'épreuve FFM _____ **310**
Moto-Club _____ **CAHORS TRIAL CLUB**
N° d'affiliation _____ **1501**
Date _____ **19 septembre 2021**
Lieu _____ **DOMAINE D'AUZOLE**
Organisateur technique - **Gilles ALGAY**
E-mail _____ **algay.gilles@wanadoo.fr**
Téléphone _____ **06.10.10.84.88**

CROSS-COUNTRY

REGLEMENT PARTICULIER 2021

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométrateurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course _____ **Patrick DAVID** Licence : **007926**
Président du Jury ou Arbitre* _____ **Georges VERDOOLAEGHE** Licence : **023766**
Membre du Jury _____ **KEVIN PAGES** Licence : **202850**
Membre du Jury _____ **PATRICK LASSAGNE** Licence : **049483**
Commissaire technique responsable _____ **Didler TRAVERSA** Licence : **126173**
Responsable du chronométrage _____ **FFM Véronique LANCIEN** Licence : **162896**

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description
KIDS	11	15	85 à 250 4T	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage
MOTO	15	+	125 et +	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage

Engagement :

Site Internet — **cross-country-france.fr**
Contact — **Thierry Chevrot**
Téléphone — **0643374733** E-mail — **thierry-chevrot@orange.fr**

Chronométrage :

Location de transpondeur : oui non
Tarif : **10 €**
Caution : **NON**

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LIA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical DR DEBREUX

Nombre de secouristes 6

Hôpital le plus proche CAHORS 8 KM

Nombre d'ambulance(s) 1 +1 4X4

Temps de trajet (en min) 15 MN

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site DOMAINE D'AUZOLE

Adresse ST PIERRE LAFEUILLE 46090

Caractéristiques :

Longueur du circuit 10 km

Largeur minimum de la piste 2 m

Nombre d'OCP* 8

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto : 260
(30 pilotes par kilomètre)

Capacité Quad : ---
(30 pilotes par kilomètre)




- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : Le 22/03/2021

STRAUS


Visa de la Ligue

Date : Le 29/03/2021
PO/ Kevin PAGES

STRAUS

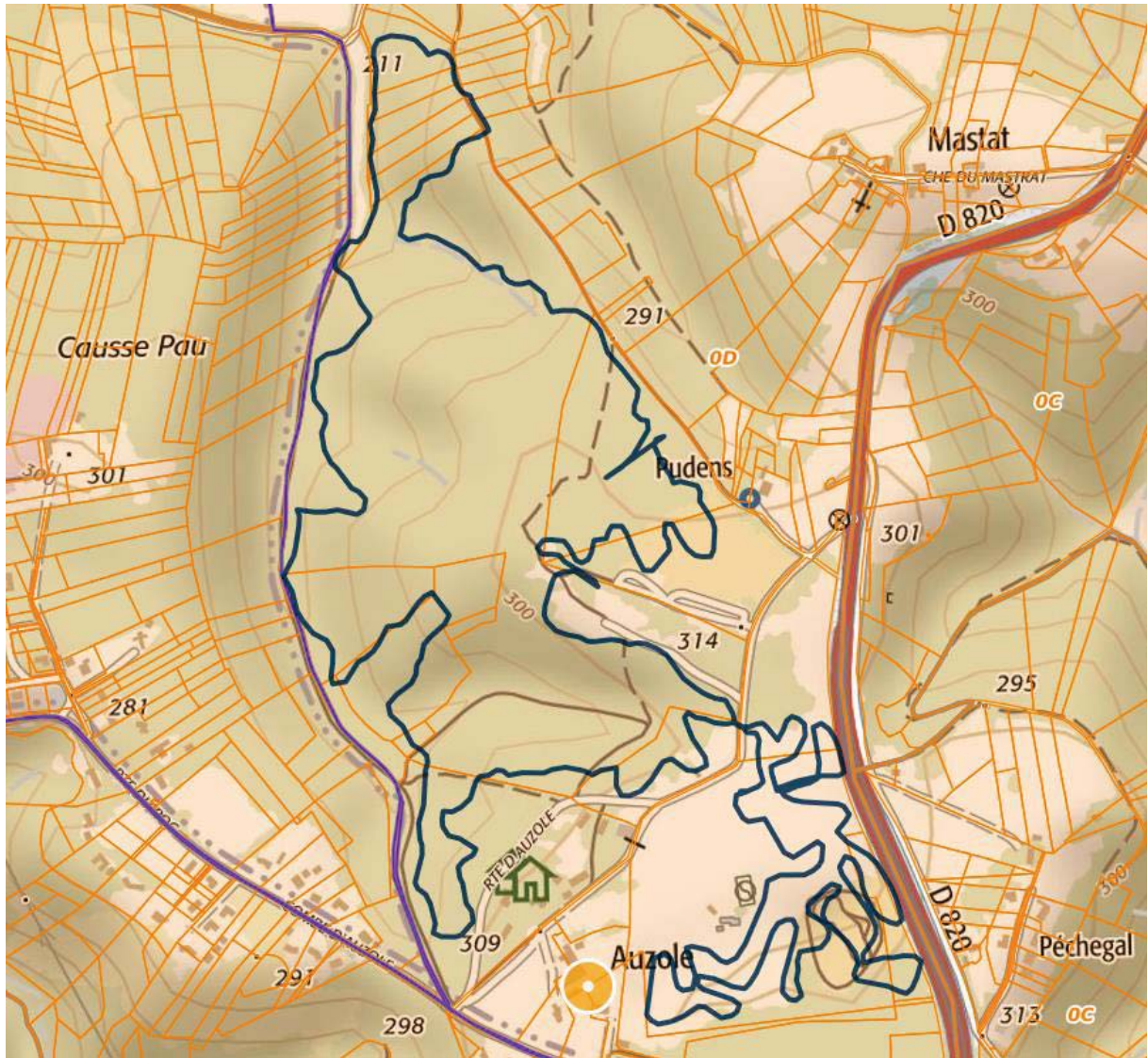
AS


Visa de la FFM

Date : 20/08/2021
Numéro : 21/0560

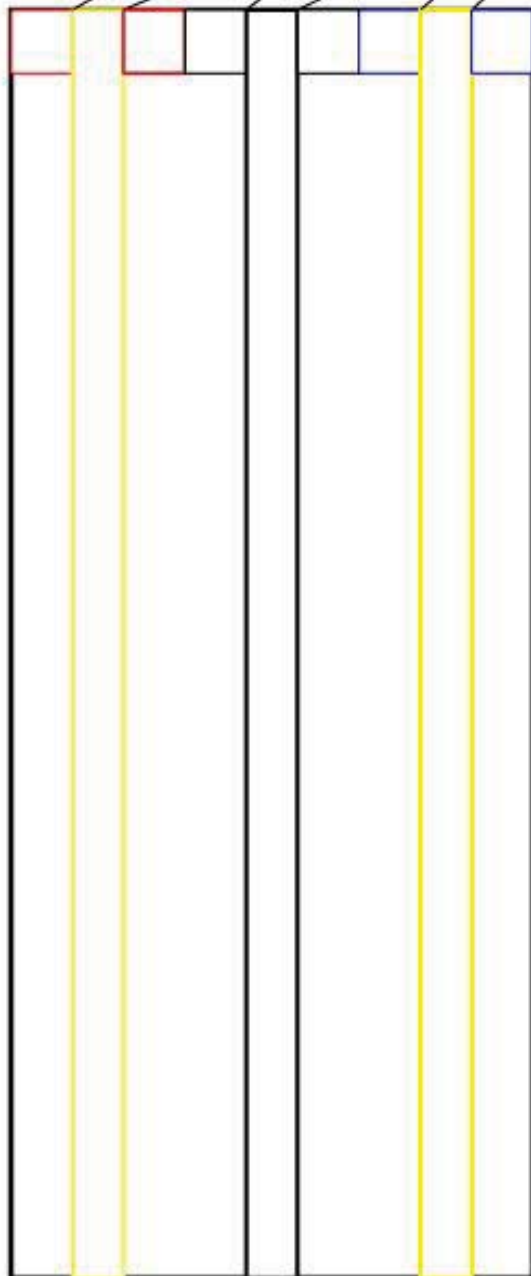
STRAUS





Plan pour 120 stands

CHAMPIONNAT DE FRANCE CROSS COUNTRY



Dimension: 25,5X62

Stands: 3,1X3 X 120

Allée: 2,5X62 X3

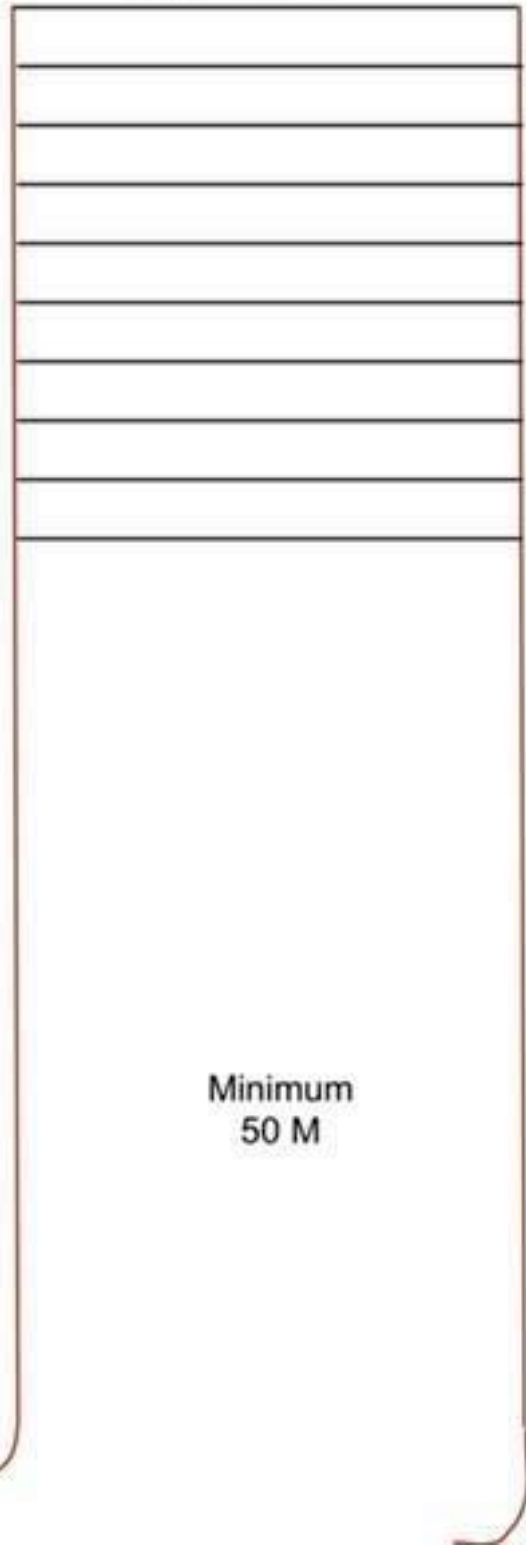
Plan Lignes Départ

Largeur 25 M

CHAMPIONNAT DE FRANCE CROSS COUNTRY



- 10
- 9
- 8
- 7
- 6
- 5
- 4
- 3
- 2
- 1



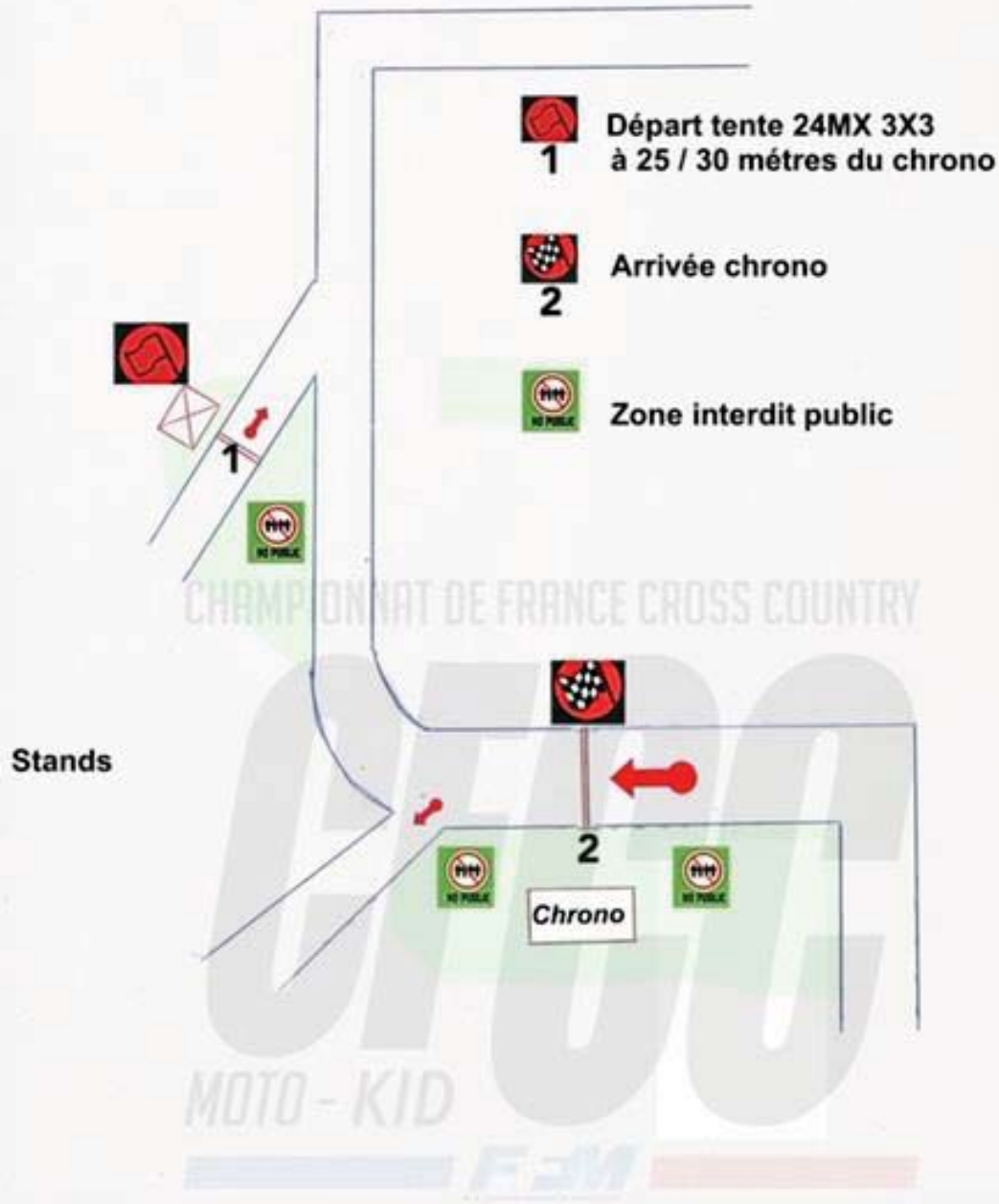
30 M

Entre ligne 3 M

Minimum
50 M



Plan chronométrage sprint test





Championnat de France Cross-Country 2021 Horaires prévisionnels

HORAIRES SAMEDI

- 17h – 19h Contrôles adm. et tech. Kids et Moto

HORAIRES DIMANCHE

- 7h45 – 8h15 Contrôles adm. et tech. Kids
- 8h35 Briefing Kids
- 7h45 – 9h30 Contrôles adm. et tech. Moto
- 8h45 – 9h30 Tour de reco + 2 spéciales test Chpt Kids
- 9h45 – 10h15 1^{ère} manche Championnat Kids
- 10h20 Briefing Moto
- 10h30 – 11h30 Tour de reco + sprint test Chpt Moto
- 11h45 – 12h15 2^{ème} manche Championnat Kids
- 12h45 Podium Kids journée et Championnat
- 13h30 Mise en grille Championnat Moto
- 13h45 – 16h45 Cross-Country moto
 (2h Jeunes, Féminines, Soft)
 (3h Elite, National et Duo)
- 17h15 Podium Moto

CHAMPIONNAT DE FRANCE CROSS COUNTRY





Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

**CAHORS TRIAL CLUB
Les Cajaloux le Montat
46000 CAHORS**

a souscrit, conformément aux prescriptions des articles L.321-1, L.331-10, D.321-1 à D.321-5, R.331-30, A331-17, A. 331-20 et A.331-32 du Code du sport, le contrat d'assurances n°**10859962404** qui garantit sa responsabilité civile pour l'organisation de la manifestation dénommée **CHAMPIONNAT DE FRANCE DE CROSS-COUNTRY** se déroulant à **DOMAINE D'AUZOLE** du **18/09/2021** au **19/09/2021**.

Cette attestation est valable du **18/09/2021** à **15H00** au **19/09/2021** à **20H00**, sous réserve du paiement des cotisations et des possibilités de suspension ou de résiliation au cours de la période d'assurance pour les cas prévus par le Code des assurances ou par le contrat.

La présente attestation, conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport, ne saurait engager AXA France IARD au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à **Strasbourg**

, le **20 juillet 2021**

Pour la société,

AXA France
26/28 Avenue du Rhin
67100 STRASBOURG
Tél. : 03 88 44 60 00

P° 9



Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance, les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme